

Équipements de protection individuelle

Vêtements de sécurité à haute visibilité

Sur cette page

[Qu'est-ce qu'un vêtement de sécurité à haute visibilité \(VSHV\)?](#)

[Pourquoi doit-on porter un vêtement de sécurité à haute visibilité?](#)

[Quand doit-on porter un vêtement de sécurité à haute visibilité?](#)

[Quelle différence existe-t-il entre un matériau fluorescent et un matériau rétro réfléchissant?](#)

[Comment choisir un vêtement de sécurité à haute visibilité?](#)

[Quelles sont les différentes classes de vêtements de sécurité?](#)

[Quand doit-on porter les différentes classes de vêtements de sécurité de haute visibilité?](#)

[Sur quoi doit porter la formation des travailleurs?](#)

Qu'est-ce qu'un vêtement de sécurité à haute visibilité (VSHV)?

Un vêtement de sécurité à haute visibilité (VSHV) est un vêtement (p. ex. une veste, une salopette ou une combinaison) que les travailleurs peuvent porter pour être vus des autres personnes (leur visibilité). Le plus souvent, les vêtements de sécurité à haute visibilité sont portés pour avertir les conducteurs et les autres opérateurs de véhicules de la présence d'un travailleur, particulièrement dans des conditions de faible luminosité ou dans l'obscurité. Un couvre chef (casque) à haute visibilité peut également être porté afin d'accroître sa visibilité dans les environnements de travail où les vêtements peuvent être obstrués par les objets qui entourent le travailleur (p. ex. par le feuillage des arbres/les arbres, les barrières de sécurité et les matériaux de construction).

Les exigences relatives aux vêtements de sécurité à haute visibilité pour les travailleurs canadiens se trouvent dans la norme CSA Z96-15 – Vêtements de sécurité à haute visibilité. Aux États-Unis, voir la norme ANSI/ISEA 107-2015, « High visibility Safety Apparel and Accessories », de l'American National Standards Institute/International Safety Equipment Association.

Pourquoi doit-on porter un vêtement de sécurité à haute visibilité?

On doit porter un vêtement de sécurité à haute visibilité (VSHV) lorsqu'on travaille dans des conditions de faible ou de mauvaise visibilité, particulièrement près de véhicules en mouvement (toute voiture, tout camion ou toute autre machine autopropulsé – p. ex. un charriot élévateur à fourche et une pelle rétrocaveuse). Les éléments de sécurité à haute visibilité permettent d'être vu par les conducteurs de ces véhicules plus tôt et plus rapidement. De ce fait, votre sécurité au travail s'en trouve améliorée. L'œil humain perçoit mieux les objets contrastants, de grandes dimensions, brillants ou en mouvement. La visibilité des travailleurs est accrue lorsque le contraste entre les couleurs vives des vêtements et l'environnement de travail sur lesquelles elles se détachent est élevé.

Quand doit-on porter un vêtement de sécurité à haute visibilité?

La norme CSA recommande d'effectuer une évaluation des risques présents dans chaque lieu de travail afin d'identifier les risques existants ou les risques potentiels auxquels les travailleurs peuvent être exposés lorsqu'ils exécutent des travaux ou une tâche. Cette évaluation aide à identifier les risques que des travailleurs soient heurtés par des véhicules en mouvement et les conditions environnementales dans lesquelles les travaux sont exécutés. Le document Réponses SST intitulé [Évaluation des risques](#) fournit de plus amples renseignements sur l'évaluation des risques.

Lorsqu'on effectue une évaluation des risques dans une situation où un VSHV doit être porté, il faut tenir compte des points suivants :

- Le type et la nature des travaux exécutés – y compris les tâches de la personne qui porte le vêtement VSHV et celles des conducteurs.
- La possibilité que des travailleurs soient exposés à la chaleur et/ou aux flammes (si c'est le cas, le port d'un VSHV résistant aux flammes s'impose).
- Les conditions de travail, notamment les travaux à l'intérieur ou à l'extérieur, la température, le rythme de travail, l'intensité et le débit de la circulation, la visibilité.
- L'environnement multiple du lieu de travail et l'arrière-plan (simple, complexe, milieu urbain, milieu rural, autoroute, équipement) au sein duquel les travailleurs doivent être vus.
- La durée d'exposition des travailleurs aux divers dangers de la circulation, notamment la vitesse de circulation.
- Les conditions d'éclairage et l'incidence des conditions météorologiques (ensoleillement, ciel entièrement couvert, brouillard, pluie ou neige) sur la lumière ambiante.

- Les facteurs permettant de déterminer les délais et les distances de réaction nécessaires, y compris le volume de trafic, la taille des véhicules, leur vitesse potentielle, leur capacité de freiner rapidement et l'état de la chaussée.
- Les mesures d'ingénierie et les mesures administratives déjà mises en œuvre (p. ex. des barrières qui séparent les travailleurs de la circulaire routière).
- Les éventuelles distractions qui pourraient empêcher les travailleurs de porter attention aux dangers.
- Les lignes de visibilité des conducteurs de véhicules, plus particulièrement dans les environnements où les véhicules circulent en marche arrière.
- Les tâches qui doivent être « visuellement » identifiables par les autres travailleurs sur le lieu de travail.

Une fois l'évaluation des risques achevée, l'employeur peut choisir les mesures de maîtrise des risques appropriées. La première ligne de défense pour assurer la sécurité des travailleurs consiste à maîtriser la conception du lieu de travail et à réduire l'exposition des travailleurs aux véhicules en mouvement (p. ex. à l'aide de barrières matérielles et d'autres mesures d'ingénierie et mesures administratives). L'utilisation d'un vêtement de sécurité à haute visibilité doit demeurer le dernier recours contre les accidents en offrant un avertissement additionnel aux conducteurs qui leur indique la présence de travailleurs à pied dans ce secteur.

Quelle différence existe-t-il entre un matériau fluorescent et un matériau rétroréfléchissant?

Un **matériau fluorescent** capte une partie du rayonnement ultraviolet invisible de la lumière du soleil et, au moyen de pigments spéciaux, la retourne à l'observateur sous forme de lumière visible. Ce type de matériau ne réagit toutefois qu'en présence d'une source de lumière naturelle. Un matériau fluorescent semblera plus brillant qu'un matériau de même couleur qui n'est pas fluorescent, en particulier dans des conditions de faible luminosité naturelle (p. ex. ciel couvert, brouillard, crépuscule, aube). Cette propriété accroît la visibilité le jour, ce qu'aucune autre couleur ne permet. Les matériaux fluorescents offrent une meilleure visibilité le jour, particulièrement au crépuscule et à l'aube. Ce sont les couleurs fluorescentes qui procurent le meilleur contraste avec la plupart des arrière-plans.

Un **matériau rétroréfléchissant** retourne la lumière directement à la source lumineuse. Cette propriété permet au conducteur de voir la lumière réfléchi par le matériau rétroréfléchissant fixé sur les vêtements (tant que la personne qui porte ces vêtements se tient dans le faisceau lumineux). Les matériaux rétroréfléchissants sont plus efficaces dans les conditions de faible luminosité. Ils peuvent réfléchir la lumière durant le jour, mais la différence entre la lumière réfléchi par le matériau des vêtements et celle réfléchi par le milieu ambiant est faible. Le manque de contraste rend les matériaux rétroréfléchissants inefficaces pour accroître la visibilité le jour (temps ensoleillé).

En revanche, les **matériaux réfléchissants** renvoient la lumière qui frappe leur surface. Le terme « réfléchissant » n'est pas utilisé dans la norme CSA. Cependant, un matériau réfléchissant est généralement défini comme un matériau ou un objet ayant la capacité de « faire rebondir » la lumière (ou le son). La plupart des surfaces réfléchissent naturellement la lumière.

Les **matériaux rétroréfléchissants à rendement combiné** fonctionnent de la même manière que les matériaux fluorescents. Cependant, les matériaux rétroréfléchissants ne sont pas tous fluorescents, et les matériaux fluorescents ne sont pas tous rétroréfléchissants.

Comment choisir un vêtement de sécurité à haute visibilité?

Taille/couverture

- Les grands vêtements de couleur vive sont plus visibles que les petits. Un vêtement qui entoure tout le corps (360°) procure une meilleure visibilité dans toutes les directions.
- Les rayures de couleur qui contrastent (dont la différence de couleur est très nette) avec le matériau de base offrent une bonne visibilité. Les rayures sur les bras et les jambes peuvent donner une meilleure indication du mouvement de la personne qui porte les vêtements.
- Le but d'un matériau de base de couleur vive ou fluorescente est d'être hautement visible, et non pas rétroréfléchissant.
- D'autres exigences comme la résistance aux flammes, le rendement thermique, la résistance à l'eau, la durabilité, le confort, la capacité d'arrachage, la perméabilité à l'air du tissu, et la souplesse nécessaire pour s'adapter aux exigences de travail peuvent être importantes.

Les employeurs doivent choisir la couleur et la combinaison de rayures/bandes qui procurent le plus de contraste et la meilleure indication visuelle du mouvement.

Ajustement

- Par mesure de sécurité et pour un meilleur rendement, les vêtements doivent être ajustés à la personne en tenant compte du volume de vêtements qu'elle doit porter sous les VSHV (p. ex. les vêtements doivent être ajustés correctement sans parties lâches ou pendantes). Les vêtements doivent être bien ajustés au corps et demeurer en place durant le travail.
- Les vêtements de sécurité doivent être confortables – les parties des vêtements qui viennent en contact direct avec le travailleur ne doivent ni être rugueuses ni comporter de bords tranchants ou de saillies qui pourraient causer une irritation excessive ou des lésions. Les vêtements de sécurité doivent également être légers.
- Les vêtements doivent être choisis et portés d'une manière qui assure qu'aucun autre vêtement ou équipement ne masque les matériaux à haute visibilité (p. ex. gants à manchette, ceinture à outils et bottes hautes).

Luminosité

- De jour, les couleurs vives sont plus visibles que les couleurs ternes (p. ex. de jour, les couleurs fluorescentes offrent une meilleure visibilité).
- Dans les conditions de faible luminosité, les couleurs fluorescentes sont plus efficaces que les couleurs vives (p. ex. à l'aube, au crépuscule). Dans ces conditions, les matériaux réfléchissants sont également recommandés.
- Obscurité/lieux de travail – Une rétro réflexion supérieure assure une meilleure visibilité dans des conditions de faible luminosité. Des matériaux rétro réfléchissants assurent une meilleure visibilité et doivent avoir préséance sur les couleurs vives. Les matériaux fluorescents sont inefficaces la nuit et sont moins visibles que les tissus blancs.

Conception

Pour respecter la norme CSA, le VSHV doit satisfaire aux critères suivants en matière de bandes :

- a. Une bande horizontale faisant le tour complet de la taille.
- b. Deux bandes verticales à l'avant, passant des épaules jusqu'à la taille.
- c. Un « X » symétrique au dos, des épaules à la taille.
- d. Pour les vêtements de classe 3, des bandes encerclant les bras et les jambes.

Couleur

- La norme CSA Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité précise la couleur du vêtement et des bandes pour toutes les classes. La classe 1 (p. ex. un harnais) doit posséder un matériau de base d'au moins 0,14 mètre carré. Le matériau de base doit être jaune-vert fluorescent, orangé-rouge fluorescent ou rouge fluorescent ou de couleurs vives jaune-vert, orangé-rouge ou rouge.

Entretien

- Il faut garder le vêtement de sécurité à haute visibilité propre et en bon état. Les matériaux rétro réfléchissants contaminés ou sales offrent une moins bonne visibilité.
- Les vêtements usés, déchirés, souillés ou contaminés doivent être remplacés parce qu'ils n'offrent plus un niveau de visibilité acceptable.

Les personnes se procurant un VSHV doivent obtenir la preuve que les matériaux utilisés et la conception du vêtement respectent les exigences de la norme CSA Z96-15.

Quelles sont les différentes classes de vêtements de sécurité?

La norme CSA Z96-15 – Vêtements de sécurité à haute visibilité établit les niveaux de rendement des matériaux réfléchissants (c.-à-d. la capacité d'un matériau à réfléchir la lumière en direction de sa source), les couleurs et la luminosité des matériaux de base, et la surface du corps couverte par les éléments à haute visibilité. Il existe également des exigences particulières en ce qui concerne les vêtements qui offrent une protection contre les étincelles électriques et les flammes. Il faut noter que les spécifications relatives aux classes de vêtements de sécurité s'apparentent à celles de la norme ANSI/ISEA 107, sauf que les classes de la norme CSA sont définies en fonction de la surface du corps à couvrir plutôt que de la superficie minimale à couvrir.

La norme CSA définit trois classes de vêtements de sécurité en fonction de la surface du corps couverte. Chaque classe couvre le torse (de la taille jusqu'au cou) et/ou les membres, selon les surfaces du corps minimales précisées pour chaque classe.

- La classe 1 couvre la plus petite surface du corps qui soit reconnue et procure une bonne visibilité.
- La classe 2 couvre une surface modérément grande du corps et procure une excellente visibilité.
- La classe 3 couvre la plus grande surface du corps et procure la meilleure visibilité dans des conditions de faible luminosité et à une distance éloignée.

Les détails de chaque classe sont présentés ci-dessous. Pour obtenir plus de renseignements sur les spécifications, on consultera la norme. (Note : la norme ne fournit pas les spécifications relatives à l'application d'un vêtement de sécurité à haute visibilité à des types de tâches en particulier. Cependant, les lignes directrices donnent des exemples de tâches où les différentes classes peuvent être appropriées.)

Quand doit-on porter les différentes classes de vêtements de sécurité de haute visibilité?

Risque faible : classe 2, classe 1 dans certaines circonstances

Exemples de situations présentant un risque faible

- Travailleurs effectuant des tâches leur permettant de porter attention à la circulation routière
- Présence de barrières suffisantes entre le travailleur à pied et la circulation routière
- Présence de barrières simples, permettant une visibilité optimale
- Présence de véhicules se déplaçant lentement (p. ex. moins de 40 km/h [25 mph])
- Travailleurs effectuant des tâches pouvant les distraire de la circulation routière

Exemples d'emploi

- Travailleurs aidant les opérateurs de véhicule à se stationner ou les services de location
- Travailleurs récupérant des paniers dans les stationnements
- Travailleurs effectuant des tâches dans un entrepôt
- Travailleurs effectuant l'entretien d'emprises routières ou de trottoirs
- Travailleurs effectuant des tâches liées à l'expédition ou à la réception

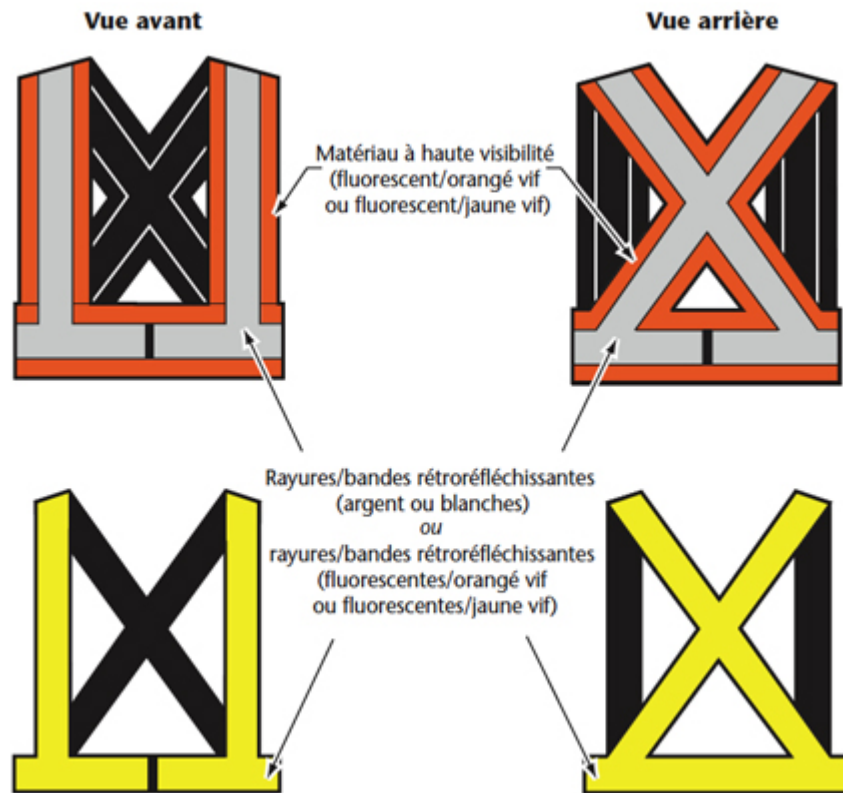


Figure 1

Exemples de vêtements de sécurité de la classe 1

Harnais ou vêtements à rayures/bandes de couleur/rétro réfléchissantes

REMARQUE : D'autres options sont possibles, comme un chandail qui n'est pas fait de matériel hautement visible, mais qui porte des bandes hautement visibles ou rétro réfléchissantes.

Risque moyen : classe 2 ou 3 selon les circonstances

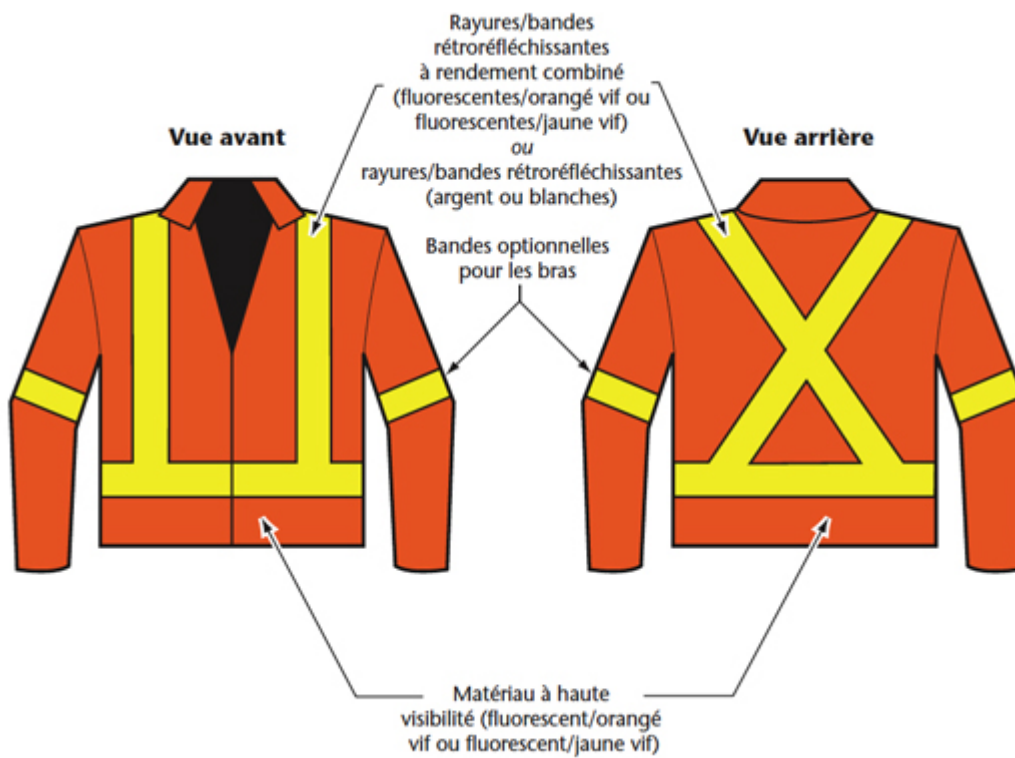
Exemples de situations présentant un risque moyen

- Véhicules ou équipement se déplaçant entre 40 et 80 km/h (25 à 50 m/h)
- Travailleurs qui exigent une plus grande visibilité dans de mauvaises conditions météorologiques ou sous une faible luminosité
- Présence de barrières complexes
- Travailleurs réalisant des tâches les distrayant de la circulation routière
- Tâches effectuées à proximité de véhicules (près ou dans la circulation routière)

Exemples d'emploi

- Travailleurs effectuant des travaux de construction : routes, services publics, foresterie ou chemins de fer
- Ouvriers des services publics

- Équipes de détection au sol
- Personnel d'exploitation forestière
- Brigadiers scolaires
- Préposé dans un stationnement ou un poste de péage
- Bagagistes d'aéroport et personnel au sol
- Personnel d'intervention d'urgence
- Membres d'organismes d'exécution de la loi
- Enquêteurs d'accidents
- Cheminots



Salopette

Vue avant

Vue arrière



Manteau à capuchon

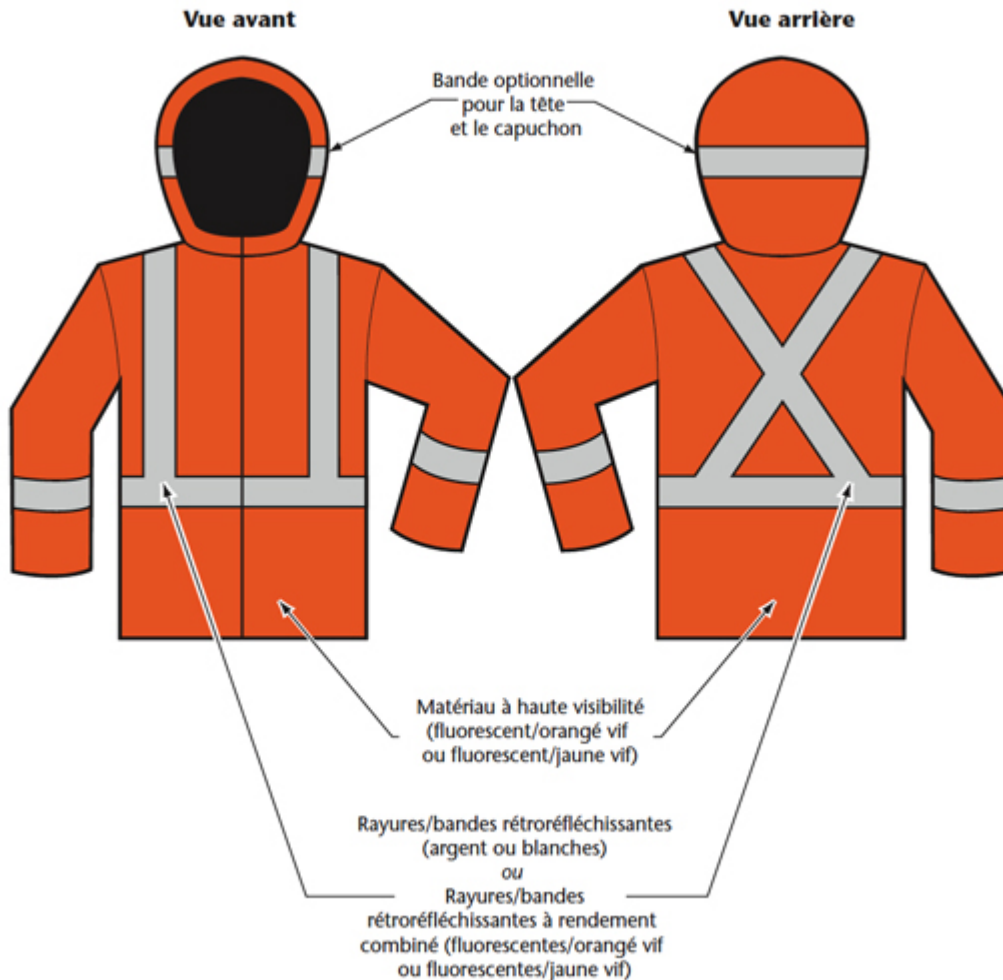


Figure 2

Exemples de vêtements de sécurité de la classe 2
Vestes, blousons, manteaux et salopettes

REMARQUE : Ce qui précède n'est présenté qu'à titre d'exemple et d'autres options sont possibles.

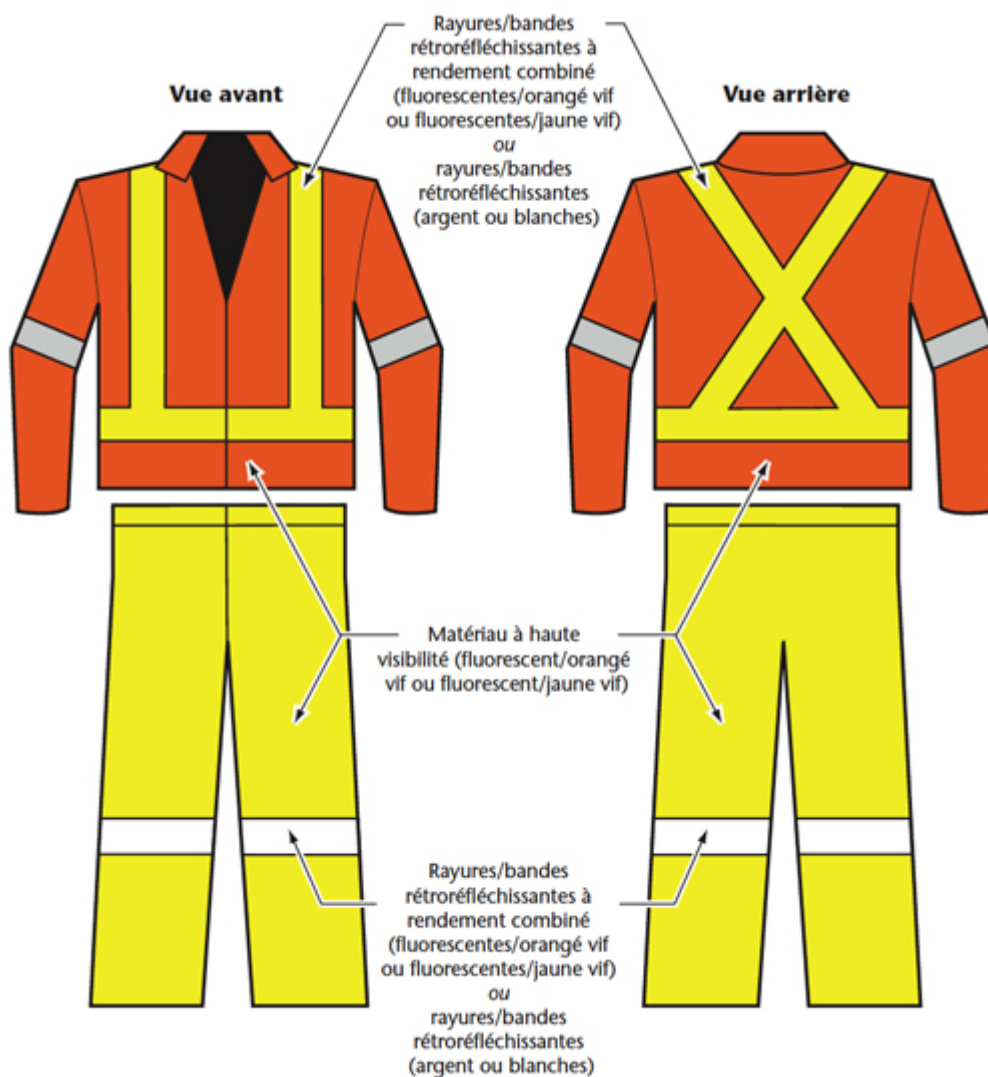
Risque élevé : classe 2 le jour, classe 3 dans des conditions de faible luminosité

Exemples de situations présentant un risque élevé

- Présence de véhicules qui se déplacent à une vitesse de 80 km/h (50 m/h) et plus
- Travailleurs à pied et opérateurs de véhicules contenant des charges multitâches qui mettent clairement les travailleurs en danger
- Travailleurs dont tous les mouvements doivent être visibles à une distance d'au moins 390 mètres (1 280 pi)
- Travailleurs travaillant dans des conditions de faible luminosité ou la nuit

Exemples d'emploi

- Travailleurs construisant des routes
- Ouvriers des services publics
- Équipes de détection au sol
- Intervenants en cas d'urgence
- Aide routière
- Signaleurs routiers
- Opérateurs de remorquage



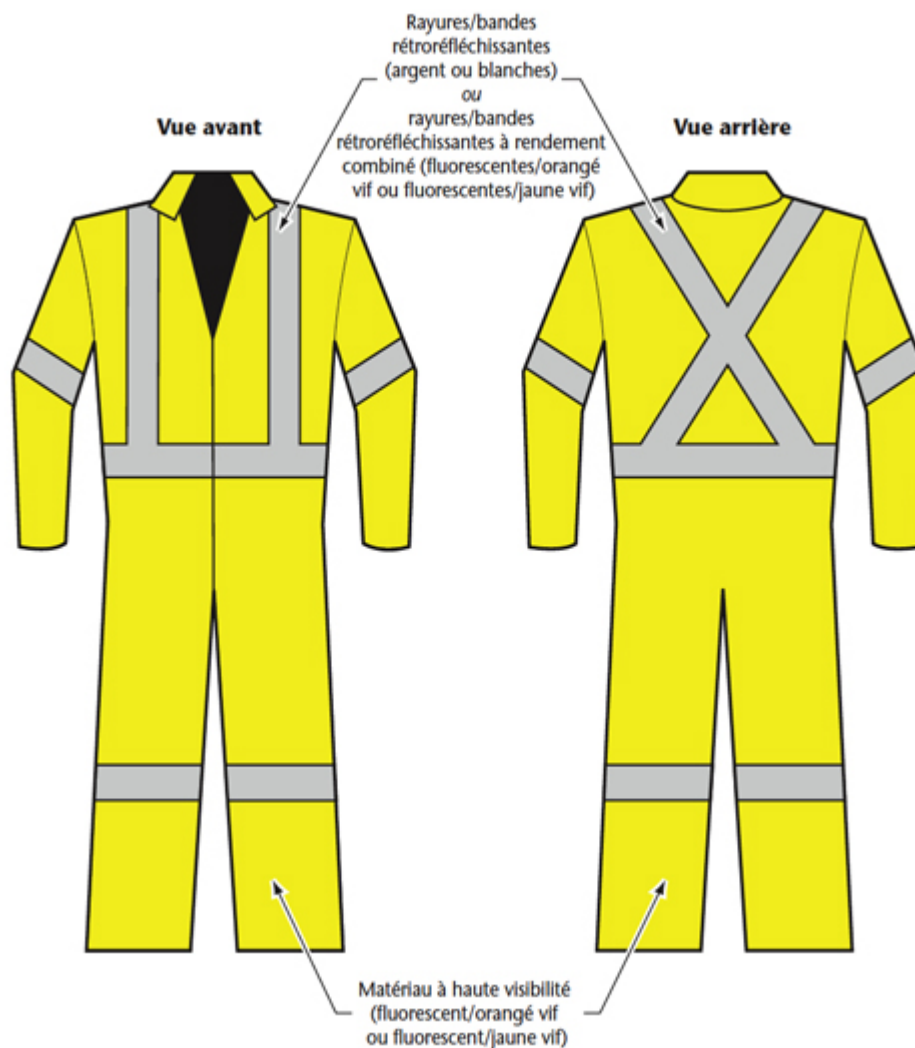


Figure 3
Exemples de vêtements de sécurité de la classe 3
Combinaisons

REMARQUE : Ce qui précède n'est présenté qu'à titre d'exemple et d'autres options sont possibles.

Source : Norme CSA Z96-15.

Sur quoi doit porter la formation des travailleurs?

Comme c'est le cas pour tout équipement de protection individuelle, les travailleurs doivent recevoir une formation appropriée sur l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Les renseignements minimaux ci-après doivent être fournis aux travailleurs portant un vêtement de sécurité à haute visibilité :

- a. Les conditions exigeant l'utilisation d'un équipement de sécurité à haute visibilité.
- b. Les instructions relatives à l'ajustement du vêtement de sécurité, y compris la façon de l'enfiler et de l'enlever, le cas échéant.

- c. L'importance d'utiliser le vêtement de sécurité de la façon prévue.
 - d. Les limites liées à son utilisation.
 - e. La façon d'entreposer et d'entretenir correctement le vêtement de sécurité.
 - f. La façon de vérifier le degré d'usure et la présence de déchirures.
 - g. La façon de nettoyer et de décontaminer correctement le vêtement de sécurité, et les instructions complètes pour le lavage et/ou le nettoyage à sec.
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-12-17

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.